

Les anciens ont aussi employé le mot *ascisclare* pour *exasciare*. Muratori, en parlant de ce mot, nous dit : *In Isidori glossis legimus, asciam et asciolam appellatam quoque fuisse asciculum aut asciculum, inde originem sumsit hoc verbum (1).*

*Exasciscclare* signifiait tout le contraire d'*asciscclare*; c'était le mot employé pour exprimer l'action de détruire, altérer ou changer la destination d'un travail commencé avec l'*ascia*.

On lit à Aquilée les apostrophes suivantes sur deux tombeaux :

*Si quis hanc arcam sive hoc monumentum vendere aut emere aut exasciscclare volet, tum, pœnæ nomine H-S XX reip. Aquil. dare debebit.*

*Si quis post duo corpora posita hanc arcam aperuerit aut exasciscclaverit et aliud corpus posuerit. in El. L. F. Cons. M. N. (2).*

De telles menaces sont très-certainement dirigées contre ceux qui s'empareraient de ces tombeaux et les feraient servir à un autre usage que celui pour lequel ils avaient été *asciscclati*, c'est-à-dire commencés et travaillés avec l'*ascia*, à l'intention de celui à qui ils étaient destinés.

Quoique le mot français hache paraisse n'être que le mot latin *ascia* francisé, nous ne devons point confondre l'*ascia* avec la *securis* dérivée du mot *secare*, et qui, ainsi que le démontre Stace (3), s'employait aussi pour la taille de la pierre tendre, comme de nos jours, et, à cause de

a dit : *Asciam suis cruribus illidere*, c'est-à-dire, s'embarrasser soi-même dans sa propre entreprise dès le commencement. Pline, 16, 40, 76, 3, a dit aussi : *Tilia celerrime ascias retundit.*

(1) Muratori, MXXXVIII.

(2) Philippus à Torre, dans Mazochi, p. 40. Doni. cl. XII, 27.

(3) Stat., silv. 2, 2, 87.